

RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n° 7

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. ARIES Eric, BACQUÉ Alain, BARON Philippe, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, CABOS Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, DUPUY Jean-Guy, DURREY Joël, FALCO Jean, GIACOSA Patrick, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PEYRUSSE Anne-Aymone, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, THIEUX-LOUIT Véronique, THOMAS Jean-François.

Absents et excusés : MM. BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BURGAN Michel, CARDONA Christian, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, ESQUIRO Paul, FORMENT Guy, GOURGUES Gérard, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri.

TARIFICATION BORNES DE CHARGE

Vu la délibération du mardi 22 mars 2022 concernant la tarification des bornes de charge,

Monsieur le Président informe le comité que suite au résultat de la procédure groupée d'achat d'énergie, nous constatons une nouvelle forte hausse des tarifs de l'électricité pour l'année 2023.

Il convient donc de revoir la tarification des bornes délibérée par notre comité syndical afin que le prix d'achat de l'électricité et le tarif appliqué sur la fourniture électrique délivrée par nos bornes soient cohérents.

① Monsieur le Président propose la tarification suivante pour les bornes de charge lente et les bornes de charge accélérée :

Il est rappelé que dans le livre vert, le seuil de charge est de 22 kw pour ce type de station, un prix appliqué TTC en euros qui se décompose en deux briques :

Une brique B1, tarif de l'énergie en euro

Une brique B2, tarif au temps de parking en euro

La brique B2 s'enclenche après que la voiture a fini de charger.

Avec :

B1 = 0,25 x c

B2 = 1,5 x T

Avec

C : consommation en kwh

T : temps de stationnement en heure applicable sur le créneau horaire 7H à 22H

Le prix TTC en euro proposé est : $P = B1 + B2$
 $P = 0,25 \times c + 1,5 T$

avec $P \leq 20$ euros, plafond pour ne pas pénaliser brutalement l'utilisateur qui laisse trop longtemps stationner sa voiture et qui tient compte des nouvelles capacités des batteries des voitures.

② Monsieur le Président propose la tarification suivante pour les bornes de charge rapide :

Il est au préalable rappelé que la charge rapide est une solution de confort, elle peut se faire :

- En courant continu (DC) au standard CHADEMO avec une puissance de recharge de 50 kw
- En courant alternatif (AC), la puissance de recharge est de 43 kw.

Avec C : consommation en kwh le prix en euro proposé est :

$$P = 0,35 \times C \quad \text{Prix en euros TTC}$$

Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'approuver les nouveaux prix d'accès aux bornes de charge lente et accélérée et aux bornes de charge rapide présentés en réunion du comité
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures pour les mettre en application
- D'approuver le plafond de prix de 20 euros pour la charge accélérée et lente
- De prendre les dispositions nécessaires pour informer l'acteur d'interopérabilité GIREVE et la plateforme de supervision FRESHMILE qui a été retenue dans une procédure de marché public
- D'annuler la délibération du 22 mars 2022 concernant la tarification des bornes

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

